



CD VILLENAUXE LA GRANDE

VILLENAUXE, le 10 août 2023



Qui prend soin de nous ?

Depuis plusieurs années, les conditions de travail des agents du CD de Villenaux la Grande n'ont de cesse de se dégrader. L'arrivée d'un nouveau Directeur il y a un peu plus d'un an n'y a rien fait.

Nous pouvons donner en exemple le management qui n'a de cesse de ressembler de plus en plus à du flicage, à un rabaissement sans cesse des surveillants. Certains membres de l'encadrement qui n'ont pas hésité à déclarer que les surveillants étaient mauvais, et qui content de ne pas avoir été rappelés à l'ordre par la Direction continuent de s'en prendre aux surveillants devant les personnes détenues faisant perdre toute crédibilité aux personnels.

Nous pouvons également parler des risques sanitaires auxquels les surveillants sont exposés avec la hausse significative de nombre de rongeurs dans notre établissement sans qu'aucune mesure ne soit prise... modification unilatérale des rythmes de travail créant une nouvelle augmentation des heures supplémentaires, modification unilatérale du service de nuit entraînant une hausse du travail par agent la nuit, exposition aux moisissures à la PEP, exposition à divers spores au PCI par la climatisation que les agents ne peuvent ni éteindre ni régler et qui n'est pas entretenue.....

Les exemples sont bien plus nombreux et nous avons avisé à de nombreuses reprises la Direction sur ces difficultés par divers moyens (mails, tracts, oral...) sans réaction ou modification des conditions de travail. Le SPS est bien seul dans l'alerte des risques physiques et psychosociaux encourus par les agents de notre établissement.

Face à la hausse perpétuelle des arrêts de travail que cela entraîne, la Direction actuelle a continué d'apporter les mêmes solutions que les Directions précédentes, soit des contrôles accrus des arrêts de travail. Avec le même constat, en majorité une validation des arrêts de travail, voir une prolongation des personnels en arrêt.

.../...

.../...

Le SPS rappelle à Monsieur le Directeur, que selon l'article R 4121-1 et R4121-2 du code du travail :

Les employeurs sont tenus d'évaluer les risques professionnels (physiques et psychosociaux) auxquels- les agents sont exposés et de les répertorier dans un document unique d'évaluation des risques professionnels (D.U.E.R.P.) dont la finalité est la mise en œuvre d'action de prévention des risques qui ont été évalués.

Le SPS demande à avoir une copie du dernier DUERP, qui doit être mis à jour au moins une fois par an. Nous demandons également une nouvelle fois la charte des temps ainsi que l'organigramme de référence applicable à notre établissement. Nos précédentes demandes de documents obligatoires étant restés lettre morte. Le SPS espère que la Direction répondra à ces demandes de manière rapide.

Le SPS rappelle que notre établissement ne sombre pas totalement grâce au professionnalisme des agents. Notre administration ne parvient pas à tenir les délais pour l'ouverture de la maison d'arrêt de TROYES-LAVAU, ce qui nous permet d'être renforcés par nos collègues qui ont eu leur mutation pour cet établissement et qui attendent toujours leurs dates de prises de postes...

Nous espérons clairement un appui et une écoute de la Direction Interrégionale et de la DAP pour palier à tous ces dysfonctionnements.

Le bureau local

SPS VILLENAUXE LA GRANDE : LE SEUL SYNDICAT 100 % SURVEILLANT